

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022****EXTRAIT N° 2022.00136 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 46  
↪ représentés : 12

**Date de convocation :**  
Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**  
Mme Noëlle RUBAUD

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaient présents :****BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN**DONGES** : Mme Magalie PIED**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY, Mme Pascale HASSANE**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON**Absents représentés :****DONGES** : M. François CHENEAU donne pouvoir à Mme Catherine LUNGART, M. Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Magalie PIED**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN**PORNICHET** : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR**SAINT-NAZAIRE** : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN**Absents excusés :****DONGES** : Mme Alice MARTIENNE**PORNICHET** : M. Yannick JOUBERT**Commission** : Commission Ressources humaines**Objet** : Contrat de projet - Poste de chargé d'études Planification et Environnement - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

**Commission** : Commission Ressources humaines

**Objet** : Contrat de projet - Poste de chargé d'études Planification et Environnement - Approbation

---

**Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,**

Expose,

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire réunit la métropole de Nantes, l'agglomération de Saint-Nazaire et les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Blain. Il assure, pour le compte de ses cinq intercommunalités membres et leurs soixante et une communes, deux types de missions :

- Des missions stratégiques : Animation de la réflexion et prospective sur le développement du territoire, traduite dans le document réglementaire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Des missions opérationnelles parmi ses domaines de compétences statutaires : accompagnement de projets urbains et paysagers, développement économique, protection de l'environnement et développement d'infrastructures et services de transports.

Le SCOT Nantes Saint-Nazaire approuvé en décembre 2016 fixe les objectifs et orientations pour le territoire à l'horizon 2030. Depuis 2016, le contexte législatif a évolué (la loi ELAN sur la modernisation des SCOT, volet Littoral et volet commercial, la loi Climat et Résilience), plusieurs documents supra territoriaux ont été élaborés ou révisés : SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Pays de la Loire, SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) du bassin Loire Bretagne, abrogation de la DTA (Directive territoriale d'aménagement) Estuaire de la Loire...

Le SCOT devra faire l'objet d'une analyse des résultats au terme des 6 ans, fin 2022 et d'une mise en révision générale. Pour mener à bien cette révision du SCOT et au regard des enjeux à venir, il est proposé de faire appel à un poste de chargé-e d'études Planification et Environnement.

Sous l'autorité du/de la directeur-riche de projets Planification stratégique, les missions consistent à contribuer à l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du nouveau Schéma de Cohérence Territorial (Scot 3) et à apporter son expertise pour le pilotage du volet environnemental. Le/la chargé-e d'études peut également être amené.e à piloter des actions qu'engagera le pôle métropolitain, dans le cadre de sa feuille de route, en matière de protection de l'environnement.

Les activités principales de ce poste sont les suivantes :

- Participer aux évolutions du SCOT : analyse des résultats, modification(s) et révision générale :
- Contribuer aux réflexions de fond sur la stratégie territoriale,
- Préparer et participer à l'animation des groupes de travail politique et technique (y compris la production de notes, cartographies...),
- Etre l'interlocuteur des Agences et/ou bureaux d'études sur certaines thématiques (à définir lors de la prise de poste),
- Assurer la gestion administrative : organisation de réunions, rédaction de notes de synthèse, de compte-rendu, envoi des convocations...,
- Assurer la veille juridique.

- Piloter le suivi du volet Etat initial de l'environnement :
  - Assurer le suivi des objectifs de la mission dans le respect des dispositions réglementaires, en coordination avec le Pays de Retz dans le cadre du groupement de commandes,
  - Assurer l'interface avec le(s) prestataires, le suivi et le bon déroulement de la mission.
- Accompagner et conseiller les intercommunalités sur la mise en œuvre du SCOT : analyse de la compatibilité des documents, préparation et rédaction des avis.
- Participer à la vie du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : administratif, marchés publics, instances.

Il vous est proposé de procéder au recrutement sur cet emploi non permanent à temps complet de poste de chargé-e d'études Planification et Environnement, sur la base d'un contrat de projet d'une durée de 4 ans, en application des articles L332-24 et suivants du Code général de la fonction publique, à compter du 1er juillet 2022.

Au regard du niveau de compétences exigé pour le poste, il sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire applicable aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et pourra bénéficier du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) applicable au groupe métier auquel il appartient.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver la création de cet emploi non permanent pour le poste de chargé-e d'études Planification et Environnement,
- Autoriser le recours à un agent contractuel par le biais du contrat de projet,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal de la CARENE, chapitre 012. Les dépenses afférentes à ce poste font par ailleurs l'objet d'un remboursement par le Pôle Métropolitain auprès de la CARENE dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

***ADOpte A LA MAJORITE (52 pour et 6 contre)***